

Charte d'adhésion association

Réseau Art, Soin, Citoyenneté

À l'initiative du 3 bis f, centre d'arts contemporains d'intérêt national situé et du Centre Hospitalier psychiatrique Montperrin à Aix-en-Provence, des structures issues de différents champs professionnels impliquant le soin dans toutes ses dimensions — art & culture, santé, accompagnement de personnes en situation de handicap, lutte contre la grande précarité, éducation à l'environnement... — se réunissent pour fonder une « association Loi 1901 » avec pour but de développer un réseau de ressources sur les relations entre création artistique et vulnérabilités, soin et citoyenneté, à partir de la construction collective de savoirs issus de différentes expériences et expertises.

Le réseau Art, Soin, Citoyenneté (ASC), réunit des structures professionnelles dans une démarche intersectorielle. Il s'inscrit dans une plus vaste démarche de plateforme collective de construction des savoirs à laquelle participent des personnes, citoyens et citoyennes, à différentes échelles et dans différents formats de rencontres. La démarche ASC s'est d'abord constituée par le biais d'un groupe de réflexion citoyen mensuel au 3 bis f ayant pour but d'échanger sur les expériences vécues liées au soin et à l'art, en prenant en compte les fragilités psychiques de chacune, les vulnérabilités partagées et les possibles apports de la création artistique. La démarche ASC, plateforme de production de ressources et réseau, s'appuie sur la capacité de l'art à prendre soin des individus comme des collectifs et à agir sur des formes de citoyenneté.

- **Faire réseau Art, Soin, Citoyenneté avec pour objectifs partagés :**

- renforcer les liens entre l'art, le soin et la société civile en **promouvant un modèle de lieux de création artistique imbriqués à des environnements de soin et fédérer ces lieux d'art & de soin** ;
- créer des **environnements de soutien** et de **co-construction des connaissances** à partir des **savoirs expérientiels** et des savoirs sensibles liées à la création artistique ;
- **promouvoir les droits des personnes concernées**, en s'appuyant sur le principe d'**auto-détermination** ;
- améliorer le pouvoir d'agir des personnes concernées par une problématique de santé mentale, en situation de handicap, à partir des liens entre la **pleine santé et la pleine citoyenneté**, notamment grâce à ce que permet la relation à l'art.

- **La charte du réseau ASC**

Pour adhérer au « Réseau Art, Soin, Citoyenneté », la structure revendique et met en œuvre :

- une **imbrication entre la création artistique et des formes de soin** (approche santé holistique, prendre soin) **dans la durée** ;
- une **implication de personnes concernées** dans des formats d'échanges, de réflexion, de gouvernance ;
- un engagement sur des **pratiques d'horizontalité** dans les démarches de création en relation avec des formes de **co-création** ;
- une action engagée liant la notion d'**auto-détermination** des personnes accompagnées et le travail artistique ;
- un intérêt marqué pour le développement des **savoirs expérientiels** ;
- une action engagée en termes d'**inclusivité radicale** et **contre les discriminations** de personnes en situation de vulnérabilité ;
- la participation / représentation de la structure aux **réunions plénières** du réseau (AG ASC et un intermédiaire).

L'adhésion au réseau permet :

- de participer aux groupes de travail ASC en ligne en proposant des thèmes / axes de travail ;
- de participer à l'AG annuelle lors des Rencontres internationales ASC et aux rencontres plénières inter-médiaires ;
- l'accès à des ressources : un padlet outil collaboratif du réseau, les webinaires *Explorer les espaces agissants*, une newsletter trimestrielle ;
- accès à des formations mutualisées.

• Modalités d'adhésion

L'association Réseau Art, Soin, Citoyenneté est née du partenariat et de l'imbrication entre le 3 bis f, centre d'arts contemporains porté par l'association Entracte et le Centre Hospitalier Montperrin qui en sont les membres fondateurs.

La gouvernance est composée de **cinq collèges** : un collège permanent composé des deux structures qui en sont les membres fondateurs, le 3 bis f, centre d'arts contemporains (association Entracte) et le Centre Hospitalier Montperrin et quatre collèges :

- collège permanent de deux membres fondateurs : 3 bis f & CHM ;
- Art & Culture : CNCA Centre National pour la Création Adaptée, Morlaix ; Palais de Tokyo, Paris ;
- Santé : CHBD, Centre Hospitalier Buech-Durance, Laragne ; Isabella Bourrachot – Médiatrice Santé Pair, étudiante en psychologie Aix-Marseille Université ;
- Société Civile (rétablissement en santé mentale, écologie & éducation à l'environnement, accompagnement de personnes en grande précarité...) : Working First, Marseille ; ESPER PRO, plateforme territoriale de médiation santé pair, Marseille ;
- Enseignement supérieur / Recherche : ESAAIX École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence ; ESBAN École Supérieure Nationale des Beaux-Arts de Nîmes

Le Conseil d'Administration est composé de 10 sièges : chacun des quatre collèges non permanents a 2 sièges, pour un mandat de 3 ans, renouvelable ; le collège des membres fondateurs est permanent.

Les membres du Conseil d'Administration se réunissent deux fois par an. Une Assemblée générale avec l'ensemble des structures adhérentes a lieu une fois par an, à l'occasion des Rencontres européennes Art, Soin, Citoyenneté au 3 bis f.

Les modalités d'adhésion au Réseau Art, Soin, Citoyenneté sont les suivantes :

- adhésion membre personne physique : 20 €
- adhésion membre actif personne physique : 25€ (possibilité de se présenter au sein du CA)
- adhésion membre structure : 50€
- adhésion membre actif structure : 100€ (possibilité de se présenter au sein du CA)

[Lien pour adhérer au réseau Art, Soin, Citoyenneté](#)



CENTRE D'ARTS CONTEMPORAINS D'INTÉRÊT NATIONAL
RÉSIDENCES D'ARTISTES | ARTS VIVANTS & ARTS VISUELS
AIX-EN-PROVENCE